

PRE-REGLEMENTS



24, 25 & 26 Février 2012

Circuit ICAR (Québec)

SOMMAIRE

PRE-REGLEMENT SPORTIF 2012

PRESCRIPTIONS GENERALES **Pages 3 à 6**

1/ Dispositions Générales	Page 3
2/ Véhicules Admis	Page 4
3/ Caractéristiques de l'Epreuve	Page 4
4/ Organisation de l'Epreuve	Page 4
5/ Classements	Page 5

PRE-REGLEMENTS STANDARD **Pages 6 à 26**

I/ PROGRAMME **Pages 7 à 8**

II/ ORGANISATION **Pages 8 à 9**

1/ Comité d'Organisation - Officiels	Page 8
--------------------------------------	--------

III/ CONDITIONS GENERALES **Pages 9 à 12**

2/ Généralités	Page 9
3/ Description du Circuit	Page 9
4/ Véhicules Admis	Page 9
5/ Concurrents Admis	Page 9
6/ Demandes d'Engagements - Engagements	Page 9
7/ Droits d'Engagement	Page 10
8/ Assurances	Page 12
9/ Modifications - Interprétations	Page 12

IV/ VERIFICATIONS **Pages 12 à 14**

10/ Vérifications Administratives	Page 12
11/ Vérifications Techniques	Page 13
12/ Sécurité	Page 14

V/ DEROULEMENT DE L'EPREUVE **Pages 14 à 20**

13/ Essais Officiels Chronométrés	Page 14
14/ Les Manches	Page 14
15/ Mode de Classements de l'Epreuve	Page 15
16/ Attribution des Points	Page 16
17/ Généralités	Page 18
18/ Pénalités	Page 20

VI/ PARC FERME - RESULTATS - RECLAMATIONS	Pages 21
19/ Parc Fermé	Page 21
20/ Résultats	Page 21
21/ Réclamations - Appels	Page 21
VII/ REMISE DES PRIX	Page 21
VIII/ AUTRES INFORMATIONS	Page 22
25/ Extincteurs d'Incendie	Page 22
26/ Protection de l'Environnement	Page 22
27/ Autorisation	Page 22

PRE-REGLEMENT TECHNIQUE 2012

ARTICLE 1 - GENERALITES	Pages 23
1.1 Définition	Page 23
1.2 Bruit - Echappement	Page 23
1.3 Carburant	Page 23
1.4 Pneumatiques et Roues	Page 23

ARTICLES 2 - MODIFICATIONS PERMISES ET PRESCRIPTIONS	Pages 24 à 26
2.1 Feux Avant	Page 24
2.2 Feux Arrière	Page 24
2.3 Anneau de Remorquage	Page 24
2.4 Sièges, Fixations et Supports de Sièges	Page 24
2.5 Pare-brise, Vitres	Page 25
2.6 Roue de Secours	Page 25
2.7 Réservoirs de Carburant	Page 25
2.8 Colonne de Direction	Page 25
2.9 Harnais de Sécurité	Page 25
2.10 Cage de Sécurité	Page 25
2.11 Tapis	Page 26
2.12 Système d'Extinction	Page 26
2.13 Ailes	Page 26
2.14 Télémétrie et Autres	Page 26

24 HEURES SUR GLACE « REVIVAL » 2012

- PRESCRIPTIONS GENERALES -

- PRE-REGLEMENTS STANDARD -

INTRODUCTION

Les 24 Heures sur Glace Automobile « Revival » est une épreuve d'endurance, disputée en 6 Manches et une Super Finale sur un circuit fermé, dont la piste est recouverte de glace.

Seules les 5 meilleures Manches et la Super Finale seront retenues pour le classement général.

En 2012, les 24 Heures sur Glace « Revival » accueillent :

- Les **Voitures de Tourisme, 2 roues motrices** des Groupes 1 et 2 construites jusqu'à 1981.
- Les **Voitures de Grand Tourisme, 2 roues motrices** des Groupes 3 et 4 construites jusqu'à 1981.

A/ PRESCRIPTIONS GENERALES

1/ Dispositions Générales

1.1 Le Code Sportif International (le Code), ses annexes, les prescriptions générales, les bulletins officiels de la F.I.A seront intégralement respectés pour les 24 Heures sur Glace « Revival ». L'Epreuve sera organisée conformément à la convention d'organisation contractée entre le Comité d'Organisation et la Fédération « Auto Sport Québec » (A.S.Q).

1.2 Il y aura 5 classements pour les 24 Heures sur Glace « Revival » :

- Un classement Scratch (Toutes Catégories)
- Un classement Groupe 1
- Un classement Groupe 2
- Un classement Groupe 3
- Un classement Groupe 4

1.3 Le Comité d'Organisation mettra tout en œuvre pour que l'Epreuve se déroule d'une façon irréprochable et en conformité avec les règles F.I.A. Il supervisera le bon déroulement de toute l'Epreuve tant sur le plan Technique que sur le plan Sportif, mais n'exercera aucune des fonctions attribuées aux officiels par le Code Sportif International.

2/ Véhicules Admis

2.1 Les voitures de compétition admises sont décrites dans le Règlement Standard, III/ Conditions Générales, Article 4.1 (page 9).

Pour l'Epreuve des 24 Heures sur Glace « Revival », les voitures seront équipées de pneumatiques de type unique défini par le Comité d'Organisation en accord avec le Manufacturier Officiel.

3/ Caractéristiques de l'Epreuve

3.1 L'Epreuve des 24 Heures sur Glace « Revival » se déroulera sur un circuit conforme aux spécifications des circuits Off Road Glace F.I.A

En 2012, le circuit aura une longueur minimum de 1,2 km et une longueur maximum de 1,6 km, sur une largeur minimum de 15 mètres et maximum de 20 mètres, tracé spécialement sur un sol dur et glacé.

L'Epreuve se déroulera en 6 Manches et une Super Finale.
Chaque Manche se courra sur une durée de 30 minutes.

Cette durée pourra être réduite en fonction des conditions atmosphériques.

Le circuit sera parcouru dans les deux sens pour les Essais et les Manches.

4/ Organisation de l'Epreuve

4.1 L'Epreuve des 24 Heures sur Glace « Revival » se déroulera de la façon suivante :

- 1 séance d'Essais Libres, le Vendredi.
- 3 séances d'Essais Officiels Chronométrés (une par Conducteur) le Vendredi.
- 4 Manches Qualificatives en 2 séries maximum, le Samedi.
- 2 Manches Qualificatives en 2 séries maximum, le Dimanche.
- 1 Super Finale, le Dimanche après-midi.

*** La Super Finale est ouverte aux 6 premières voitures de chaque Groupe.**

4.2 Le système des Essais, des Manches et de la Super Finale est décrit dans le Règlement Standard de l'épreuve aux articles 13 et 14 (pages 14 et 15).

4.3 Le nombre maximum de partants ne pourra dépasser **48**.

Par voiture engagée, il y aura **2** conducteurs minimum, **3** conducteurs maximum et **1** passager obligatoire (voir Article 45 et 46 du Code).

**** Lors de l'Epreuve, l'Organisation tiendra à disposition un minimum de 15 Passagers suppléants en possession de leur licence valide.***

4.4 Le type de pneumatique ainsi que le type de cloutage de ces voitures devra être approuvé par le comité d'organisation.

4.5 Le Collège des Commissaires Sportifs sera composé de trois Officiels, y compris le Président.

4.6 Grille de Départ : décalée de type 1/1 (15 mètres entre les véhicules 1 et 3).

4.7 Les Commissaires de Piste doivent observer attentivement la piste afin que les accidents causés intentionnellement ne puissent pas se traduire par un avantage pour le fautif.

Tout accident doit être rapporté par les commissaires de piste à la Direction de Course en vue d'éventuelles sanctions décidées par les commissaires sportifs.

4.8 La signalisation par drapeaux doit être conforme à l'Annexe « H » du Code et la décision de présenter les drapeaux est entièrement à la discrétion du Directeur de Course ou des Commissaires Sportifs selon les dispositions de l'Annexe H du Code.

5/ Classements

5.1 Points :

A chaque **Manche (ou chaque série)** les points seront attribués pour le Classement Scratch selon le barème suivant :

Place	Points	Place	Points
- 1 ^{er}	20 points	10 ^{ème}	9 points
- 2 ^{ème}	18 points	11 ^{ème}	8 points
- 3 ^{ème}	16 points	12 ^{ème}	7 points
- 4 ^{ème}	15 points	13 ^{ème}	6 points
- 5 ^{ème}	14 points	14 ^{ème}	5 points
- 6 ^{ème}	13 points	15 ^{ème}	4 points
- 7 ^{ème}	12 points	16 ^{ème}	3 points
- 8 ^{ème}	11 points	17 ^{ème}	2 points
- 9 ^{ème}	10 points	18 ^{ème}	1 points

- Pour le Classement par Groupe **si minimum 6 voitures** au départ par groupe :

Place	Points	Place	Points
- 1 ^{er}	10 points	6 ^{ème}	5 points
- 2 ^{ème}	9 points	7 ^{ème}	4 points
- 3 ^{ème}	8 points	8 ^{ème}	3 points
- 4 ^{ème}	7 points	9 ^{ème}	2 points
- 5 ^{ème}	6 points	10 ^{ème}	1 points

- Pour le Classement par Groupe **si moins de 6 voitures** au départ par groupe :

Place	Points
- 1 ^{er}	8 points
- 2 ^{ème}	7 points
- 3 ^{ème}	6 points
- 4 ^{ème}	5 points
- 5 ^{ème}	4 points

A chaque Manche (ou série) l'Equipage additionne les points du scratch plus les points du groupe.

Pour la Super Finale seuls les points du classement Scratch seront comptabilisés selon le barème des Manches mais uniquement pour les 10 premiers.

5.2 Classements :

Classement Scratch par Equipage et Classement de Groupe par Equipage.

L'Equipage qui à la fin de l'Epreuve aura totalisé le plus grand nombre de points en prenant en compte les 5 meilleurs résultats des 6 manches, plus le résultat de la Super Finale sera déclaré Vainqueur des 24 Heures sur Glace « Revival » 2012.

5.3 Pilotes ex æquo :

Les ex æquo seront départagés par le nombre de Manches gagnées sur l'ensemble de l'épreuve, puis par le nombre de 2^{ème}, 3^{ème} places et ainsi de suite...

5.4 Publicité sur les voitures :

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'apposer des publicités (fournies par le Comité d'Organisation) aux emplacements ci-après comme prévu au paragraphe 209 Chapitre XVII du Code sportif International :

- La plaque minéralogique avant.
- La bande de pare-brise avant.
- Les portes avant droite et gauche ainsi que le toit pour les numéros de course (3).
- Les quatre coins de la voiture pour le Manufacturier de Pneumatique « *Officiel* » des 24 Heures sur Glace « Revival » 2012.

5.5 Publicité sur les combinaisons de pilotes :

Les Pilotes devront apposer un écusson 24 Heures sur Glace « Revival » (fourni par le Comité d'Organisation) placé en haut à gauche de la combinaison.

5.6 Prix :

- Classement Scratch : les 3 premiers recevront un Trophée.
- Classement par Catégories :
 - Le 1^{er} du Groupe 1 recevra un Trophée.
 - Le 1^{er} du Groupe 2 recevra un Trophée.
 - Le 1^{er} du Groupe 3 recevra un Trophée.
 - Le 1^{er} du Groupe 4 recevra un Trophée.

B/ PRE-REGLEMENTS STANDARD

CHAPITRES :

- I/ Programme
 - II/ Organisation : Article 1
 - III/ Conditions Générales : Articles 2-9
 - IV/ Vérifications : Articles 10-12
 - V/ Déroulement de l'Epreuve : Articles 13-18
 - VI/ Parc Fermé - Résultats - Réclamations - Appels : Articles 19-21
 - VII/ Remise des Prix : Articles 22
 - VIII/ Autres - Informations : Articles 23-27
-

I/ PROGRAMME

Mercredi 10 Août 2011 = Publication des règlements et acceptation des engagements.

Jeudi 15 Décembre 2011 = Clôture des engagements.

*** Vendredi 24 Février 2012**

08h30 à 13h30 : Vérifications Administratives au Complexe « ICAR » à Mirabel.

08h45 à 13h45 : Vérifications Techniques au Complexe « ICAR » à Mirabel.

14h30 à 15h15 : Essais Libres, sens des aiguilles d'une montre.

15h30 à 16h15 : Essais Libres, sens inverse des aiguilles d'une montre.

16h30 à 16h45 : Tirage au sort pour l'ordre de départ dans les séances d'Essais Officiels Chronométrés.

Remises des fiches de départ des Pilotes désignés pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} séances au Directeur de Course par le Team Manager.

17h00 à 17h45 : 1^{ère} séance d'Essais Officiels Chronométrés, sens des aiguilles d'une montre.

18h00 à 18h45 : 2^{ème} séance d'Essais Officiels Chronométrés, sens inverse des aiguilles d'une montre.

19h00 à 19h45 : 3^{ème} séance d'Essais Officiels Chronométrés, sens des aiguilles d'une montre.

*** Samedi 25 Février 2012**

10h00 à 10h30 : Warm Up

11h 00 : Briefing OBLIGATOIRE Concurrents, Conducteurs et Team Managers.

12h00 à 12h30 : 1^{ère} Manche Qualificative série A, sens des aiguilles d'une montre.

12h45 à 13h15 : 1^{ère} Manche Qualificative série B, sens des aiguilles d'une montre.

14h30 à 15h00 : 2^{ème} Manche Qualificative série A, sens inverse des aiguilles d'une montre.

15h15 à 15h45 : 2^{ème} Manche Qualificative série B, sens inverse des aiguilles d'une montre.

17h00 à 17h30 : 3^{ème} Manche Qualificative série A, sens des aiguilles d'une montre

17h45 à 18h15 : 3^{ème} Manche Qualificative série B, sens des aiguilles d'une montre.

19h30 à 20h00 : 4^{ème} Manche Qualificative série A, sens inverse des aiguilles d'une montre.

20h15 à 20h45 : 4^{ème} Manche Qualificative série B, sens inverse des aiguilles d'une montre.

*** Dimanche 26 Février 2012**

9h00 à 9h15 : Warm Up

10h00 à 10h30 : 5^{ème} Manche Qualificative série A, sens des aiguilles d'une montre.

10h45 à 11h15 : 5^{ème} Manche Qualificative série B, sens des aiguilles d'une montre.

12h00 à 12h30 : 6^{ème} Manche Qualificative série A, sens inverse des aiguilles d'une montre.
12h45 à 13h15 : 6^{ème} Manche Qualificative série B, sens inverse des aiguilles d'une montre.

14h30 à 15h00 : Super Finale, sens des aiguilles d'une montre.

15h15 : Podium suivi de la Conférence de Presse obligatoire pour les 3 premiers Equipages.

20h00 : Remise des Prix à l'hôtel Montréal Marriott - Château Champlain.

II/ ORGANISATION

1/ Comité d'Organisation - Officiels :

1.1 Les 24 Heures sur Glace « Revival » 2012 sont organisées conjointement avec C.D.O International, le complexe « ICAR » et la Fédération de Sport Automobile du Québec (A.S.Q).

Sont organisées en conformité avec le Code Sportif International de la F.I.A, des Prescriptions Générales, des Réglementations Générales des Circuits OFF ROAD GLACE F.I.A et du présent Règlement.

1.2 Comité d'Organisation :

C.D.O International

Franz Hummel et Michel Jacquier-Laforge

Secrétariat Général Permanent

B.P 152

74 404 Chamonix Mont-Blanc Cedex - France

Tel : + 33 (0) 450 55 93 92

E-Mail : info@24heures-sur-glace.com - Site : www.24heures-sur-glace.com

1.3 Officiels :

- 1 Président du Collège des Commissaires Sportifs
- 2 Commissaires Sportifs
- 1 Secrétaire du Collège
- 1 Directeur de Course
- 3 Directeurs de Course Adjoints
- 1 Secrétaire de l'Epreuve
- 1 Commissaire Technique Chef
- 3 Commissaires Techniques Adjoints
- 1 Chronométrateur Chef
- 3 Chronométrateurs
- 1 Responsable de la Sécurité
- 1 Responsable de la Sécurité Adjoint
- 1 Médecin Chef
- 2 Médecins
- 1 Responsable des Relations Concurrents
- 1 Responsable de la Presse
- 1 Commissaire de Piste Responsable
- 1 Commissaire de Stands Responsable

1.4 Tableau d’Affichage Officiel :

Le tableau d’affichage officiel sera installé en pré-grille et au secrétariat du meeting au Complexe « ICAR ».

III/ CONDITIONS GENERALES

2/ Généralités :

L’Epreuve 2012 ne compte pour aucun championnat.

3/ Description du Circuit :

Le circuit ICAR se situe sur l’ancien aéroport international de Montréal à Mirabel au Québec.

4/ Véhicules Admis :

4.1 Toutes les voitures deux roues motrices des groupes 1, 2, 3 et 4 construites jusqu’en 1981.

4.2 Toutes les voitures deux roues motrices appartenant à ces groupes (1, 2, 3 et 4) seront admises avec ou sans PTH mais avec leur fiche d’homologation.

Le Concurrent peut se procurer cette fiche d’homologation auprès de son A.S.N qui l’authentifiera. Il devra la présenter lors des Vérifications Techniques.

** Pour le chronométrage, toutes les voitures seront équipées de transpondeur du type trans-x 260 de chez AMB qui sera fournie par l’organisation.*

5/ Concurrents Admis :

Toute personne ou organisme détenant une Licence Internationale ou Nationale de Concurrent et/ou de Conducteur valable pour l’Epreuve est admise.

Les Conducteurs et Passagers (voir paragraphe 46 du Code) devront porter sur eux leur licence pendant toute la durée de l’Epreuve.

6/ Demandes d’Engagements - Engagements :

6.1 Toute personne désirant participer aux 24 Heures sur Glace « Revival » doit envoyer la demande ci-jointe dûment remplie au secrétariat de :

C. D. O International

B.P 152

74 404 Chamonix Mont-Blanc Cedex - France

Tel : + 33 (0) 450 55 93 92

E-Mail : info@24heures-sur-glace.com - Site : www.24heures-sur-glace.com

6.2 Les Concurrents doivent obtenir l’autorisation de leur A.S.N conformément à l’Article 70 du Code Sportif International.

6.3 Une fois remise toute modification à la demande d’engagement est interdite sauf dans les cas prévus par le présent règlement. Toutefois le Concurrent a le droit de remplacer la voiture déclarée sur la demande d’engagement par une autre voiture et cela jusqu’au moment des Vérifications Techniques.

6.4

Le Concurrent a le droit de remplacer 1 ou 2 Conducteur (s) déclaré (s) sur la demande d'engagement par 1 ou 2 autre (s) Conducteur (s) et cela jusqu'au moment des Vérifications Administratives.

6.5 Chaque voiture aura un Conducteur et un Passager à bord.

Aucun Conducteur ne pourra conduire toute la durée d'une Manche. Il devra changer avec l'un ou l'autre des Conducteurs engagés comme le prévoit le règlement.

6.6 Si le Comité d'Organisation décide de refuser un engagement, il le signifiera à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront la réception de cet engagement et au plus tard 30 jours avant la compétition, ce refus étant définitif et sans appel. (Article 74 du Code).

6.7 Le nombre maximum de partants dans l'épreuve est de 48.

6.8 Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le Concurrent s'engage ainsi que tous les membres de son équipe à respecter les dispositions du présent Règlement et du Code Sportif International.

7/ Droits d'Engagement :

7.1.a - **Depuis l'Europe** = Le montant des droits d'engagement est de 12 800,00 € comprenant :

- Transport par bateau de la voiture + fret en container A/R depuis la France au port de Montréal (*hors frais de douane*).
- Transport par camion de la voiture + fret A/R depuis le port de Montréal au Complexe « ICAR » à Mirabel (QC).
- 3 A/R passagers en classe Eco au départ de France ou Genève via Paris pour Montréal sur un Airbus A380 d'Air France.
- 2 Chambres doubles pour 5 nuits + breakfast à l'hôtel Marriott - Château Champlain en plein centre de Montréal.
- 3 Tenues vestimentaires (blousons, polaires et bonnets) aux couleurs des 24 Heures sur Glace « Revival ».
- 3 Invitations à la Remise des Prix avec apéritif, dîner et spectacle au Marriott.
- Inscription à la course des 24 Heures sur Glace « Revival ».
- Souscription par C.D.O International d'un contrat d'assurance en cas d'annulation de l'épreuve.

Options Europe

- 1 Nuit chambre double + breakfast à l'hôtel Montréal Marriott - Château Champlain : 200,00 €
- 1 A/R passager en classe Eco au départ de France ou Genève via Paris pour Montréal avec Air France/KLM : 800,00 €
- 1 A/R passager en classe Affaire au départ de France ou Genève via Paris pour Montréal avec Air France/KLM : Sur demande
- 1 A/R passager en Première classe au départ de France ou Genève via Paris pour Montréal avec Air France/KLM : Sur demande
- 1 Tenue vestimentaire (blouson, polaire et bonnet) aux couleurs des 24 Heures sur Glace « Revival » : 350,00 €
- 1 Invitation à la Remise des Prix avec apéritif, dîner et spectacle au Marriott : 120,00 €

**7.1.b - Hors Europe = Le montant des droits d'engagement est de : 9 000,00 \$ CDN
comprenant :**

- 2 Chambres doubles pour 5 nuits + breakfast à l'hôtel Marriott - Château Champlain en plein centre de Montréal.
- 3 Tenues vestimentaires (blousons, polaires et bonnets) aux couleurs des 24 Heures sur Glace « Revival ».
- 3 Invitations à la Remise des Prix avec apéritif, dîner et spectacle au Marriott.
- Inscription à la course des 24 Heures sur Glace « Revival ».
- Souscription par C.D.O International d'un contrat d'assurance en cas d'annulation de l'épreuve.

Options Hors Europe

- 1 Nuit chambre double + breakfast à l'hôtel Montréal Marriott - Château Champlain : 280,00 \$ CDN
- 1 Tenue vestimentaire (blouson, polaire et bonnet) aux couleurs des 24 Heures sur Glace « Revival » : 500,00 \$ CDN
- 1 Invitation à la Remise des Prix avec apéritif, dîner et spectacle au Marriott : 170,00 \$ CDN

7.2 La demande d'engagement ne sera prise en considération que si elle est accompagnée du montant total des droits d'engagement.

Modalités de Règlement :

Pour être pris en compte, ce dossier doit être accompagné d'un 1^{er} acompte de 2 800,00 € ou 2 000,00 \$ CDN et adressé à :

C.D.O International
B.P 152
74404 Chamonix Mont-Blanc Cedex - France

* Le 1^{er} acompte est réglable :

- Par chèque libellé à l'ordre de C.D.O International.
- Par virement bancaire à C.D.O International (Faire la demande de la domiciliation bancaire par e-mail : info@24heures-sur-glace.com).

* Le 2^{ème} acompte de 5 000,00 € ou 3 500,00 \$ CDN devra être versé suivant la même procédure et avant le Mardi 15 Novembre 2011.

* Le solde de 5 000,00 € ou 3 500,00 \$ CDN devra être versé suivant la même procédure et avant le Jeudi 15 Décembre 2011.

Aucune voiture ne sera admise à embarquer sur le bateau pour Montréal si la totalité des droits d'engagement n'a pas été versée.

7.3 Un concurrent est passible d'un droit d'engagement augmenté s'il refuse de porter la publicité des Annonceurs du Comité d'Organisation (limité au double des droits d'engagement prévu à l'article 5/ Classements - Paragraphes 5.4 : Publicité sur les voitures en page 6).

7.4 Les droits d'engagement ne seront remboursés que :

- En cas de désistement après le 15 Novembre 2011 : l'organisation retiendra l'acompte de 2 800,00 € ou 2 000,00 \$ CDN
- En cas de désistement après le 15 Décembre 2011 : l'organisation retiendra 50% du montant de l'engagement.

- Dans le cas où un candidat ne serait pas accepté.
- Dans le cas où l'Epreuve n'aurait pas lieu (assurance annulation).
- Dans le cas où le Comité d'Organisation est d'accord pour rembourser la totalité ou une partie des droits d'engagement si l'annonce de l'annulation de l'engagement est faite suffisamment tôt par le Concurrent.

Toutefois, l'équipe aura la possibilité de rétrocéder son inscription à un autre équipage, en concertation avec l'organisation.

8/ Assurances :

Le droit d'engagement comprend la prime d'assurance qui garantit la couverture des Concurrents en ce qui concerne la responsabilité civile envers les tiers. (La police d'assurance est à la disposition des Concurrents qui en feront la demande auprès du complexe « ICAR »).

9/ Modifications - Interprétations :

- 9.1** Conformément à l'Article 66 du Code, aucune modification ne devra être apportée aux Règlements Particuliers après l'ouverture des engagements sauf avec l'accord unanime de tous les Concurrents déjà engagés ou sauf décision des Commissaires Sportifs pour des raisons de force majeure ou de sécurité.
- 9.2** Toute information supplémentaire sera portée à la connaissance des Concurrents par des additifs datés et numérotés qui feront partie intégrante des Règlements Particuliers. Ces additifs seront affichés au Tableau d'Affichage Officiel.
- 9.3** Tout additif concernant des questions sportives doit être signé par les Commissaires Sportifs avant d'être publié.
- 9.4** Les Commissaires Sportifs auront autorité absolue pour prendre toute décision concernant des cas non prévus par les Règlements Particuliers.
- 9.5** En cas de contestation concernant l'interprétation du présent Règlement ou de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions des Règlements Officiels de la F.I.A, *seul le texte en Français fera foi.*

IV/ VERIFICATIONS

10/ Vérifications Administratives :

- 10.1** Les Concurrents, Conducteurs et Passagers doivent se présenter aux Vérifications Administratives, le vendredi 24 Février 2012 de 8h30 à 13h30 au Complexe « ICAR ».
- 10.2** La vérification consistera en une inspection des documents : Licences, autorisations de l'A.S.N le cas échéant.
- 10.3** Sauf dérogation accordée par les Commissaires Sportifs, les Concurrents, Conducteurs et Passagers qui ne se présenteraient pas aux Vérifications ne seront pas autorisés à participer à l'Epreuve.

11/ Vérifications Techniques :

- 11.1** Tous les véhicules participants à l'Epreuve doivent être présentés aux Vérifications Techniques par le Concurrent, le Conducteur ou leur représentant officiel, le vendredi 24 Février 2012 de 8h45 à 13h45 au Complexe « ICAR ».

Toute voiture se présentant après la clôture des Vérifications Techniques pourra se voir refuser l'autorisation de prendre le départ. L'Organisateur pourra prévoir une période particulière destinée aux Vérifications Techniques des voitures des Concurrents se présentant après la fin des Vérifications Techniques.

- 11.2** **Toute voiture qui n'est pas en conformité avec le Règlement de Sécurité en vigueur ne sera pas autorisée à prendre le départ.**

- 11.3** **Bruit :**

Les Echappements libres sont autorisés (Pot Piste Revival)

- 11.4** Les numéros de compétition de chaque voiture seront noirs sur fond blanc. Pour les voitures blanches un trait noir d'une épaisseur de 5cm entourera le fond rectangulaire blanc. Le fond blanc sera au minimum d'une largeur de 50cm et d'une hauteur de 38cm. Au-dessus et au-dessous du fond blanc une surface de la même largeur que le fond rectangulaire et d'une hauteur de 12cm devra être laissée à la disposition des Organisateurs, qui pourront l'utiliser à des fins publicitaires. Les numéros auront une hauteur minimum de 28cm. Chaque voiture portera ses numéros de compétition sur chaque portière avant de la voiture (à 10 cm au maximum de l'aile avant) et sur le toit. Les 3 numéros de compétition de chaque voiture plus 1 de réserve seront fournis par le Comité d'Organisation.
- 11.5** Le nom des Conducteurs en lettres blanches d'une hauteur de 6cm collées à même la vitre (sans fond de couleur) ainsi que son drapeau national, figureront sur la partie inférieure des vitres arrière gauche et droite de chaque voiture de compétition.
- 11.6** Les contrôles techniques éventuels, peuvent être effectués à tout moment lors de l'Epreuve par les Commissaires Techniques.
- 11.7** Les documents d'homologation doivent être montrés au Commissaire Technique.
- 11.8** Les vêtements des Conducteurs et des Passagers (combinaison, casque, gants, ...etc.) doivent être présentés lors des Vérifications Techniques en même temps que les voitures.
- 11.9** **Eclairage :**
Les véhicules devront être conformes au Règlement Technique. Les véhicules dont l'éclairage ne fonctionne pas durant la période exigée par le Directeur de Course seront immédiatement arrêtés et immobilisés à leur stand, soit jusqu'à réparation, soit jusqu'à la fin de la période d'éclairage obligatoire.
- 11.10** **Pneumatiques :**
Les pneumatiques seront de type unique défini par le Comité d'Organisation en accord avec les Manufacturiers Officiels au plus tard trois mois avant l'Epreuve. Le nombre de pneumatiques *maximum* est fixé à **16** par voiture, pour les **6** Manches et la Super Finale incluant les séances libres, les séances d'Essais Officiels Chronométrés et les Warm up.

12/ Sécurité :

Les Conducteurs et les Passagers devront :

- Porter un casque conforme à l'une des normes approuvées par la F.I.A
- Porter une combinaison d'une pièce, ignifugée, resserrée aux poignets et aux chevilles et homologuée conformément aux critères de la F.I.A., de même que des chaussettes, des sous-vêtements et une cagoule de laine ou ignifugés.
- Porter des chaussures et des gants de cuir ou ignifugés sans trou.
- Etre correctement maintenu dans son siège par le harnais de sécurité.
- Garder fermée sa vitre latérale.

V/ DEROULEMENT DE L'EPREUVE

13/ Essais Officiels Chronométrés :

Les Essais Officiels Chronométrés seront précédés de Séries d'Essais Libres de 30 minutes avec passager facultatif.

Les Essais Officiels Chronométrés se dérouleront par série de 6 voitures maximum tous groupes confondus.

Chaque séance d'Essais Officiels Chronométrés se déroulera sans passager de la façon suivante :

- 1 tour de lancement,
 - 3 tours chronométrés,
 - 1 tour de décélération.
1. Première séance d'Essais Officiels Chronométrés sens des aiguilles d'une montre.
 2. Deuxième séance d'Essais Officiels Chronométrés sens inverse des aiguilles d'une montre.
 3. Troisième séance d'Essais Officiels Chronométrés sens des aiguilles d'une montre.

14/ Les Manches :

14.1 Manches Qualificatives :

- A /** Si le nombre de voitures qualifiées est supérieur au nombre de voitures autorisées en piste, chacune des Manches Qualificatives se déroulera en 2 séries.
- B /** Si le nombre de voitures qualifiées est égal ou inférieur au nombre de voitures autorisées en piste, les Manches Qualificatives pourront se dérouler en 1 série.

Les Commissaires Sportifs pourront réduire la durée des Manches Qualificatives en fonction des conditions atmosphériques.

- 1^{ère} Manche Qualificative : Série A et B - Durée 30mn - Sens des aiguilles d'une montre.
- 2^{ème} Manche Qualificative : Série A et B - Durée 30mn - Sens inverse des aiguilles d'une montre.
- 3^{ème} Manche Qualificative : Série A et B - Durée 30mn - Sens des aiguilles d'une montre.
- 4^{ème} Manche Qualificative : Série A et B - Durée 30mn - Sens inverse des aiguilles d'une montre.
- 5^{ème} Manche Qualificative : Série A et B - Durée 30mn - Sens des aiguilles d'une montre.
- 6^{ème} Manche Qualificative : Série A et B - Durée 30mn - Sens inverse des aiguilles d'une montre.

Le Passager reste à bord durant toute la durée de la Manche.

Dans chaque Manche Qualificative le CHANGEMENT OBLIGATOIRE DU CONDUCTEUR doit s'effectuer entre :

- La 12^{ème} et la 18^{ème} minute pour des Manches d'une durée de 30 minutes.
- La 10^{ème} et la 16^{ème} minute pour des Manches d'une durée de 25 minutes.
- La 8^{ème} et la 14^{ème} minute pour des Manches d'une durée de 20 minutes.

14.2 Super Finale :

Les Commissaires Sportifs pourront réduire la durée de la Super Finale en fonction des conditions atmosphériques.

Super Finale - Durée 30mn - Sens des aiguilles d'une montre.

Le Passager reste à bord durant toute la durée de la Manche.

Dans la Super Finale le CHANGEMENT OBLIGATOIRE DE CONDUCTEUR doit s'effectuer entre :

- La 12^{ème} et la 18^{ème} minute pour des Manches d'une durée de 30 minutes.
- La 10^{ème} et la 16^{ème} minute pour des Manches d'une durée de 25 minutes.
- La 8^{ème} et la 14^{ème} minute pour des Manches d'une durée de 20 minutes.

15/ Mode de Classement de l'Epreuve :

15.1 Essais Officiels Chronométrés :

Un Classement sera établi à l'issue des Essais Officiels Chronométrés (sans attribution de points), classement établi par l'addition du meilleur temps réalisé sur un tour dans le sens des aiguilles d'une montre et du meilleur temps réalisé sur un tour dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

En cas d'exæquo ce sera le meilleur temps de la première séance d'Essais qui sera retenu. Si un Equipage n'a pu effectuer les Essais Officiels Chronométrés, le Collège des Commissaires Sportifs pourra autoriser la voiture à partir en dernière ligne.

15.2 Grille de départ :

Si les Manches Qualificatives se déroulent en deux Séries suivant le classement des essais chronométrés :

- Série A = Les voitures classés aux places *impaires* 1-3-5-7...
- Série B = Les voitures classés aux places *paires* 2-4-6-8...

La grille de départ de chaque Série est définie pour la 1^{ère} Manche Qualificative.

15.3 1^{ère} Manche Qualificative, Série A ou Série B :

A l'issue de la 1^{ère} Manche Qualificative, un Classement Intermédiaire sera établi de la première à la dernière place avec attribution de points dans chaque Série pour la 2^{ème} Manche avec nouvelle grille de départ.

15.4 2^{ème} Manche Qualificative, Série A ou Série B :

A l'issue de la 2^{ème} Manche Qualificative, un Classement Intermédiaire (sur l'ensemble des 2 Manches) sera établi de la première à la dernière place avec attribution de points dans chaque série pour la 3^{ème} Manche Qualificative avec nouvelle grille de départ.

15.5 3^{ème} Manche Qualificative, Série A ou Série B :

A l'issue de la 3^{ème} Manche Qualificative, un Classement Intermédiaire (sur l'ensemble des 3 Manches) sera établi de la première à la dernière place avec attribution de points dans chaque Série pour la 4^{ème} Manche Qualificative avec nouvelle grille de départ.

15.6 4^{ème} Manche Qualificative, Série A ou Série B :

A l'issue de la 4^{ème} Manche Qualificative, un Classement Intermédiaire (sur l'ensemble des 4 Manches) sera établi de la première à la dernière place avec attribution de points dans chaque Série pour la 5^{ème} Manche Qualificative avec nouvelle grille de départ.

15.7 5^{ème} Manche Qualificative, Série A ou Série B :

A l'issue de la 5^{ème} Manche Qualificative, un Classement Intermédiaire (sur l'ensemble des 5 Manches) sera établi de la première à la dernière place avec attribution de points dans chaque Série pour la 6^{ème} Manche Qualificative avec nouvelle grille de départ.

15.8 6^{ème} Manche Qualificative, Série A ou Série B :

A l'issue de la 6^{ème} Manche Qualificative, un Classement Intermédiaire sera établi de la première à la dernière place avec attribution de points dans chaque Série. En prenant en compte les 5 meilleurs résultats avec nouvelle grille de départ pour la Super Finale.

15.9 Classement Général Intermédiaire Séries A et B confondues :

Les exæquo seront départagés par le nombre de MANCHES gagnées puis par le nombre de 2^{ème} place, 3^{ème} place et ainsi de suite. Et si besoin par le temps des Essais Officiels Chronométrés.

15.10 Super Finale :

Seront retenus pour participer à la super finale les six premiers de chaque Groupe 1, 2, 3 et 4.

Si une ou plusieurs voitures des 6 qualifiées par groupe ne pouvaient prendre le départ de la Super Finale, les places vacantes seraient occupées par les suppléants à commencer par le 7^e, le 8^e, etc...

A l'issue de la Super Finale, un Classement Général Définitif sera établi en prenant en compte le résultat des 5 meilleures Manches plus le résultat de la Super Finale.

Les exæquo seront départagés par le nombre de MANCHES gagnées sur l'ensemble de la Course puis par le nombre de 2^{ème} place, 3^{ème} place et ainsi de suite. Et si besoin par le classement de la Super Finale.

16/ Attribution des points :

16.1 Dans les Manches Qualificatives et la Super Finale :

- Attribution des points affectés à la place pour les Conducteurs ayant franchi le drapeau à damier et ayant effectué plus de 75 % du temps de course de la Manche.

- Attribution des points affectés à la place au prorata du temps de course réellement effectué sur la piste pour les Conducteurs ayant abandonné ou ayant parcouru moins de 75 % du temps de course de la Manche.

16.2 Points :

A chaque Manche (ou chaque série) les points seront attribués :

- Pour le Classement Scratch selon le barème suivant :

Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	20 points	10 ^{ème}	9 points
2 ^{ème}	18 points	11 ^{ème}	8 points
3 ^{ème}	16 points	12 ^{ème}	7 points
4 ^{ème}	15 points	13 ^{ème}	6 points
5 ^{ème}	14 points	14 ^{ème}	5 points
6 ^{ème}	13 points	15 ^{ème}	4 points
7 ^{ème}	12 points	16 ^{ème}	3 points
8 ^{ème}	11 points	17 ^{ème}	2 points
9 ^{ème}	10 points	18 ^{ème}	1 points

- Pour le Classement par Groupe si minimum 6 voitures au départ par groupe :

Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	10 points	6 ^{ème}	5 points
2 ^{ème}	9 points	7 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	8 points	8 ^{ème}	3 points
4 ^{ème}	7 points	9 ^{ème}	2 points
5 ^{ème}	6 points	10 ^{ème}	1 points

- Pour le Classement par Groupe si moins 6 voitures au départ par groupe :

Place	Points
1 ^{er}	8 points
2 ^{ème}	7 points
3 ^{ème}	6 points
4 ^{ème}	5 points
5 ^{ème}	4 points

- Pour la Super Finale :

Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	20 points	2 ^{ème}	18 points
3 ^{ème}	16 points	4 ^{ème}	15 points
5 ^{ème}	14 points	6 ^{ème}	13 points
7 ^{ème}	12 points	8 ^{ème}	11 points
9 ^{ème}	10 points	10 ^{ème}	9 points

17/ Généralités :

17.1 Est considéré comme partant tout Equipage dont la voiture a satisfait au contrôle technique et franchi la ligne de départ pendant les Essais par les propres moyens de la voiture.

17.2 Grille de Départ : Le côté de la « Pole Position » reste libre au choix du bénéficiaire jusqu'au moment de la convocation en pré-grille.

17.3 Départs : La procédure de départ sera appliquée de la façon suivante :

- 1 - Mise en pré-grille préalable
- 2 - Mise en place sur la grille en fonction de la « Pole Position »
- 3 - Présentation du panneau « Stop Moteur »
- 4 - Présentation du panneau « 3 Minutes » (facultatif)
- 5 - Présentation du panneau « 1 Minute » (facultatif)
- 6 - Présentation du panneau « Moteur - Evacuation de la Piste »
- 7 - Présentation du Drapeau Vert
- 8 - Présentation du panneau « 5 Secondes »
- 9 - Feu Rouge - Feu vert

A la présentation du panneau "MOTEUR" lorsque le moteur d'un véhicule ne pourra être mis en marche au moyen du démarreur obligatoire, le Conducteur devra le signaler immédiatement à son Commissaire attitré qui se trouvera sur le talus.

Ce dernier en informera la Direction de Course en maintenant à l'horizontale le panneau nominatif du Concurrent.

Tous les départs devront être donnés aux feux et les véhicules arrêtés sur des grilles décalées du type 1/1 (15 mètres entre les véhicules 1 et 3).

Aucune action visant à améliorer les conditions d'adhérence n'est autorisée sur la piste et dans les stands.

17.4 Arrivées :

L'arrivée sera donnée au passage du Concurrent de tête une fois le temps de course effectué. Une fois la ligne franchie les Concurrents doivent se conformer aux instructions données par le Commissaire de Piste.

En cas d'arrêt de la course par les Commissaires Sportifs, la procédure sera la suivante :

a) Arrêt avant moins d'un tour effectivement parcouru par tous les Concurrents : remise en grille d'origine sans passer par les stands. Les places vacantes sur la grille ne sont pas comblées.

b) Arrêt avant la période de changement de Conducteurs : remise en grille selon le Classement établi au tour précédant l'interruption, nouveau départ pour le temps de course restant à effectuer, places vacantes non comblées.

c) Arrêt pendant la période de changement de Conducteurs ; remise en grille selon le Classement établi au tour précédant l'interruption de la course. Le changement de Pilotes ne pourra pas avoir lieu pendant cette interruption.

* Puis départ pour le temps de course restant à disputer.

d) Arrêt après la période de changement de Conducteurs ; Classement Définitif établi au tour précédant l'interruption de la course avec attribution des points.

e) Le Conducteur auteur d'un incident entraînant un "arrêt de course" sera pénalisé.

17.5 Accidents :

Si deux voitures ou plus impliquées dans un même accident ne peuvent pas continuer la course, leur Classement, l'une par rapport à l'autre, sera établi selon l'ordre du dernier passage sur la ligne de départ ou, s'il s'agit du premier tour, selon leur position sur la grille de départ.

17.6 Signalisation par drapeaux :

Signalisation par drapeaux conforme à l'Annexe « H » du Code.

17.7 Piste de décélération, voie des stands, stands, changements de Conducteurs :

Les accès à la voie des stands doivent s'effectuer par la piste de "décélération" prévue à cet effet selon le sens de la course, à vitesse réduite. Un signal sonore avertira l'entrée d'un véhicule dans la zone des stands. La vitesse sera strictement limitée à 40 km/h.

Tout Concurrent devant s'arrêter à son stand devra impérativement arrêter le moteur sauf pendant le changement de Conducteur.

Un véhicule dépassant son stand devra être ramené en face de ce dernier poussé à la main par deux personnes habilitées, (équipées du dossard leur donnant le droit d'accès à la zone des stands), le Conducteur et le Passager restant à bord.

Tout dépassement de la zone des stands entraînera pour le Concurrent l'obligation de couvrir un nouveau tour de circuit, afin qu'au tour suivant, il puisse se présenter convenablement à la hauteur de son stand. La marche arrière est interdite dans cette zone.

Lors d'un arrêt au stand, il n'est pas possible de se ravitailler en essence ou de changer de pneumatiques (sauf en cas de crevaison constatée par un Commissaire de Stand)

Le Conducteur et le Passager peuvent participer aux réparations du véhicule, moteur arrêté.

Le retour en piste se fera sous l'entière responsabilité du Conducteur.

L'accès des personnes aux stands sera strictement contrôlé. La présence sur la zone ou voie des stands est interdite à toute personne non accréditée.

Le déblocage du harnais du Conducteur arrivant ne devra s'effectuer que sous contrôle du Commissaire de Stand et le véhicule ne pourra repartir de son stand qu'une fois le Conducteur attaché.

Le non-respect de l'ensemble de cette procédure sera pénalisé (voir Article 18, paragraphe 17 en page 20).

17.8 Emplacement d'Arrêt :

Il y aura deux accès extérieurs pour entrer sur le circuit, mais un seul sera utilisé par les Concurrents sauf décision prise par les Commissaires Sportifs et après y avoir été invité par le Commissaire de Piste. Sur le circuit, plusieurs sorties seront prévues à une distance maximale de 250 mètres les unes des autres.

Tout Concurrent en panne devra se ranger aussi rapidement que possible en dehors de la piste par les sorties prévues à cet effet. Il y sera éventuellement aidé par les Commissaires de Piste. Il ne pourra en repartir avant la fin de la course concernée ou éventuellement être remorqué et sous les ordres de Commissaires.

Toute infraction à cette obligation fera l'objet de sanctions prises par les Commissaires Sportifs.

18/ Pénalités :

La liste d'exemples ci-dessous n'est pas limitative.

Les Commissaires Sportifs ont toute autorité concernant les pénalités infligées.

Infractions

Pénalités

1/ Engagement d'une voiture non admise par l'Article 4 du Règlement	Départ refusé
2/ Absence de licence valable	Départ refusé
3/ Absence de l'autorisation de l'A.S.N (le cas échéant)	Départ refusé
4/ Non paiement des droits d'engagement	Départ refusé
5/ Non présentation de la fiche d'homologation	Départ refusé
6 / Véhicules non conformes aux normes de sécurité F.I.A et aux mesures du Règlement Particulier	Départ refusé
7/ Présentation en retard sur la grille de départ d'une manche, si la direction de course estime que cela perturbe le bon déroulement de l'épreuve	Exclusion de la Manche
8/ Absence des marques d'identification apposées par les Commissaires Techniques	Exclusion de l'Epreuve
9/ Départ anticipé ou faux départ	Stop and Go de 5 secondes
10/ Récidive de départ anticipé ou faux départ	Exclusion de la Manche
11/ Non respect des indications des drapeaux de signalisation	Décision des Commissaires Sportifs
12/ Conducteur auteur d'un incident entraînant un arrêt de course	Exclusion de la Manche
13/ Mesures de sécurité du Conducteur non conformes aux spécifications de la F.I.A. et au règlement, constatées lors du déroulement de la compétition	Exclusion de l'Epreuve
14/ Dépassement des 40 km/h imposés dans les stands	Stop and Go de 5 secondes
15/ Manœuvres dangereuses, télescopages ou accrochages	Décision des Commissaires Sportifs
16/ Marche arrière dans la zone des stands	Exclusion de la Manche
17/ Non respect de la procédure harnais pour le changement de Conducteur	Décision des Commissaires Sportifs
18/ Toute falsification ou tentative de falsification des marques d'identification	Exclusion de l'Epreuve
19/ Infraction aux règles du parc fermé	Exclusion de l'Epreuve

En outre, les Commissaires Sportifs, personnellement ou sur proposition du Directeur de Course pourront prendre une décision sur tout point non prévu par le Règlement et appliquer les pénalités conformément aux critères du Code, du Règlement de la Série Internationale et du Règlement Particulier.

La zone du Stop and Go se situera dans la zone des stands face à la Direction de Course.

VI/ PARC FERME - RESULTATS - RECLAMATIONS

19/ Parc Fermé :

Les voitures ayant participé à la Super Finale doivent être amenées au parc fermé par les Conducteurs immédiatement après l'arrivée.

Les voitures resteront en parc fermé pendant au moins 30 minutes après la publication des résultats provisoires et jusqu'à l'autorisation de sortie donnée par les Commissaires Sportifs.

Dans cette zone, il est interdit d'effectuer quelque réparation que ce soit sur la voiture ou d'effectuer des ravitaillements.

Toute violation du régime du parc fermé entraînera l'exclusion.

20/ Résultats :

Les résultats de chaque Manche seront communiqués aux Concurrents dès que tous les résultats auront été reçus.

La composition des grilles de départ sera affichée avant le départ de chacune des Manches (ou séries) de la course.

Tous les résultats seront affichés sur le tableau d'affichage OFFICIEL et au secrétariat.

Les résultats finaux seront établis d'après les points marqués par chaque Equipage dans toutes les Manches (ou séries).

Les résultats seront affichés 1 heure après la fin de chaque Epreuve.

21/ Réclamations - Appels :

Réclamations : Voir Chapitre XII du Code

- A.1 Droit de réclamation : Article 171 du Code.
- A.2 Présentation de la réclamation : Article 172 du Code.
- A.3 Direction de réclamation : Article 173 du Code.
- A.4 Délais de réclamation : Article 174 du Code.
- A.5 Convocation : Article 175 du Code.

Appels : Voir Chapitre XIII du Code

VII/ REMISE DES PRIX

* Classement Scratch : Les 3 premiers recevront un Trophée.

* Classement par Catégories :

- Le premier du Groupe 1 recevra un Trophée.
- Le premier du Groupe 2 recevra un Trophée.
- Le premier du Groupe 3 recevra un Trophée.
- Le premier du Groupe 4 recevra un Trophée.

20h00 Remise des Prix à l'hôtel Montréal Marriott - Château Champlain : Dimanche 26 Février 2012

VIII/ AUTRES INFORMATIONS

25/ Extincteurs d'Incendie :

A l'intérieur du paddock, chaque Conducteur doit s'assurer qu'un extincteur est disponible dans la zone réservée à son équipe.

26/ Protection de l'Environnement :

Il est demandé à chaque Conducteur de faire en sorte qu'une feuille de plastique (de 4 mètres sur 5 au minimum) soit placée à l'endroit réservé à son équipe où des travaux seront entrepris sur sa voiture et ce afin d'éviter toute pollution en cas de fuite accidentelle, etc

27/ Autorisation :

Le présent règlement a été agréé par la Fédération « Auto Sport du Québec » (A.S.Q) en date du **2011**.

PRE-REGLEMENT TECHNIQUE

VOITURES DES 24 HEURES SUR GLACE

« REVIVAL » 2012

ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1 Définition :

- Voitures admises en Tourisme : les voitures homologuées par la F.I.A en Groupe 1 et 2 jusqu'en 1981.
- Voitures admises en Grand Tourisme : les voitures homologuées par la F.I.A en Groupe 3 et 4 jusqu'en 1981.

TOUTES LES VOITURES DOIVENT ETRE EQUIPEES DE TRANSPONDEUR DU TYPE TRANS-X 260 DE CHEZ AMB (FOURNI PAR L'ORGANISATION).

Seules les voitures à deux roues motrices conformes au règlement des Groupes 1, 2, 3 et 4 sont admises.

1.2 Bruit - Echappement :

Les échappements libres sont autorisés (*Pot Piste Revival*).

1.3 Carburants :

Les voitures devront utiliser du carburant du commerce.

1.4 Pneumatiques et Roues :

De type unique en diamètre 13 et 15 pouces défini par le comité d'organisation et le manufacturier officiel de l'Epreuve.

Tous ces pneumatiques sont équipés de clous collés.

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS PERMISES ET PRESCRIPTIONS

Les prescriptions suivantes s'appliquent à **toutes les voitures de Tourisme et de Grand Tourisme** en plus des prescriptions de l'Annexe J.

2.1 Feux Avant :

La marque des appareils est libre.

Les appareils d'éclairage faisant partie de l'équipement normal doivent être ceux prévus par le constructeur et doivent rester conformes quant à leur fonctionnement, à ce qu'a prévu le constructeur pour le modèle considéré.

Les phares d'origine peuvent être remplacés par d'autres présentant les mêmes fonctions d'éclairage, s'il n'y a pas de découpe de carrosserie et si l'orifice original se trouve totalement obturé.

Il est permis de modifier le système de commande des phares escamotables, ainsi que sa source d'énergie.

Il sera permis de remplacer un phare rectangulaire par deux circulaires ou vice et versa, montés sur un support aux dimensions de l'orifice et l'obturant complètement.

Toute liberté est laissée, en ce qui concerne le verre de protection du phare, le réflecteur et les ampoules.

Les phares additionnels sont interdits, y compris ceux montés d'origine.

2.2 Feux Arrière :

Les feux arrière équipés de LED sont autorisés.

Les feux rouges, d'origine doivent être conservés, les veilleuses et les feux STOP doivent être en état de fonctionner.

2.3 Anneau de Remorquage :

Chaque voiture doit être équipée à l'avant et à l'arrière d'un anneau de prise de remorque, de couleur vive, jaune, rouge ou orange.

Ces anneaux ne doivent pas faire saillie par rapport au périmètre de la carrosserie vue du dessus. Ils doivent être montés de telle manière qu'ils puissent être trouvés facilement par les secours en cas d'urgence.

2.4 Sièges, Fixations et Supports de sièges :

Tous les sièges des occupants doivent être, soit d'origine, modifiés uniquement par ajout d'accessoires homologués.

Dans tous ces cas, un appui-tête devra être présent pour chaque occupant.

Les sièges des passagers à l'arrière ainsi que la plage arrière des véhicules à deux volumes pourront être enlevés.

a) Si des rails pour le réglage du siège sont utilisés, ils doivent être ceux fournis à l'origine avec la voiture homologuée ou avec le siège.

b) La fixation entre le siège et les supports doit être composée de 4 attaches, 2 à l'avant, 2 sur la partie arrière du siège, utilisant des boulons d'un diamètre minimum de 8 mm et des renforts intégrés aux sièges.

Chaque attache doit pouvoir résister à une charge de 15000 N qu'elle qu'en soit la direction.

c) L'épaisseur minimum des supports et des contreplaques est de 3 mm pour l'acier et de 5 mm pour les matériaux en alliage léger.

La dimension longitudinale minimale de chaque support est de 6 cm.

2.5 Pare-Brise, Vitres :

Le pare-brise doit être en verre feuilleté.

Un pare-brise en verre feuilleté chauffant est recommandé.

Les voitures dont les pare-brise en verre feuilleté comportent des impacts ou des fêlures qui gênent sérieusement la visibilité ou qui les rendent susceptibles de se casser davantage pendant l'épreuve ne seront pas acceptées.

Un dispositif efficace de désembuage et de ventilation du pare-brise est obligatoire.

Le montage d'un réservoir de lave-glace additionnel ou de plus grande capacité est autorisé. Ce réservoir doit être strictement réservé au nettoyage du pare-brise.

2.6 Roues de Secours :

Elles sont **interdites**.

2.7 Réservoir de Carburant :

Si le réservoir n'est pas d'origine, il devra être conforme à la fiche d'homologation du véhicule.

2.8 Colonne de Direction:

Les dispositifs antivol doivent être enlevés.

2.9 Harnais de Sécurité :

Obligatoire avec 6 points minimum, conforme aux spécifications de l'Article 253.6 de l'Annexe J.

Les deux sangles d'épaules devront avoir chacune un point d'ancrage séparé.

2.10 Cage de Sécurité :

Obligatoire comme définie dans la fiche d'homologation correspondant au véhicule.

2.11 Tapis :

Les tapis pourront être retirés.

2.12 Systèmes d'extinction :

Libres mais obligatoire.

2.13 Ailes : **IMPORTANT**

Il est autorisé de modifier les « AILES AVANTS » et les « AILES ARRIERES » ainsi que les « PASSAGES de ROUES » afin de permettre le montage des pneus cloutés imposés par l'organisation des 24 Heures sur Glace « Revival ».

2.14 Télémétrie et Autres :

- La télémétrie est interdite.
- Les liaisons radio entre les voitures et les stands ou entre les stands et les voitures sont interdites.
- Les commandes ou boutons sur le volant sont interdits.
- Tous capteurs permettant le contrôle de la traction ou tous signaux entraînant une réaction du véhicule non actionnée directement par le pilote sont interdits.
- Un seul capteur de vitesse est autorisé sur une des roues.

* Suite aux différentes discussions avec des concurrents, des teams, des pilotes..., nous avons décidé d'accepter en Groupe 2 et 4, les voitures conformes au règlement de l'"East African Safari Classic" , à condition que celles-ci retirent toutes les protections extérieures, style "Pare-Buffles".
